

CEDH: La Face cachée

Article rédigé par *Le Salon Beige*, le 29 septembre 2022

Source [Le Salon Beige] : Nous ne sommes plus maîtres chez nous ! La condamnation de la France par la Cour européenne des droits de l'Homme, pour « ne pas avoir rapatrié des filles et petits enfants détenus dans des camps en Syrie » car « nul ne peut être privé du droit d'entrer sur le territoire dont il est ressortissant » pose deux affirmations, d'abord celle de notre souveraineté perdue par une soumission à des règles contraires à l'intérêt de nos compatriotes, ensuite par rapport au retour de ces femmes djihadistes, fanatiques et barbares, traîtres à la France, qui en rejoignant l'ennemi ont renié et lutté contre notre pays.

En jetant leurs passeports lors de leur migration djihadiste, certaines d'entre-elles, se sont positionnées en combattantes et contre le pays dans lequel elles souhaitent l'accueil ou le retour aujourd'hui. Refusons de leur trouver des excuses en mettant en doute leur faculté de discernement par l'embrigadement fanatique islamique. Elles doivent assumer leur choix de renier la France... Quant à leur progéniture, surtout ne les confions pas aux grands parents qui par le départ de leurs enfants en Syrie, prouvent concrètement leur incapacité à éduquer dans l'amour de nos valeurs, de la France et des Français.

Sortons de ces tribunaux internationaux qui nous contraignent contre l'intérêt de nos compatriotes (et nous coûtent cher surtout en période de crise). Être maître chez soi, souverain en son pays ne saurait souffrir aucune exception. La justice française ne connaît pas l'arbitraire, même si les haineux de la France veulent nous le faire croire. Attaquer la police ou la justice y compris verbalement, en mettant en doute leurs intégrités respectives, mériterait une action en justice contre ces tenants de l'islamo-collaborationnisme, fanatiques, intolérants et sectaires.

Les sanctions encourues devraient prononcer une peine d'inéligibilité en plus d'une contrainte de privation de liberté. En aucun cas il ne s'agit de privation du droit d'expression, mais du respect de ceux qui parfois risquent leur vie pour assurer la sécurité des Français. En ce qui concerne les élus, il ne saurait être question de leur conserver une quelconque immunité prenant l'apparence d'une impunité pour privilégiés. Dans ce cas particulier, procéder à de nouvelles élections pour représenter nos compatriotes ne saurait nuire à la démocratie.

Retrouver l'intégralité de l'article [en cliquant ici](#)